

MAIRIE DE  
RICHEBOURG  
(78550)EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE RICHEBOURG

Le 7 octobre 2020

DATE DE CONVOCATION	01/10/2020	
DATE D'AFFICHAGE	01/10/2020	
NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	15	
PRÉSENTS	14	
VOTANTS	14	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie le 08/10/2020 et publication ou notification du 09/10/2020		

Délibération n° 2020-054

Nomenclature Actes : 3.5

L'an deux mil vingt, le 7 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, sous la présidence, de B. COURTY, Maire.

**Présents :**

B. COURTY, V. CALDIER, MN. PEAN DE PONFILLY, C. MONTEL, S. MERCIER, P. EL FADL, J. GRENOT, P. DELAITRE, JF. LEFEBVRE, C. MAILLOT, J. BOURGEOIS, R. EBERENA, P. DEMONCHY, C. BRUNET,

**Etaient absents :** A. ALERIC,

**Secrétaire de séance :** Jean-François LEFEBVRE

**Tarifs – cimetière communal**

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2007/59 (fixant les tarifs des concessions columbariums et cimetière) et n° 2007/59 (suppression des concessions perpétuelles dans le cimetière),

Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs existants, et de prévoir les tarifs afférents aux infrastructures créées,

Après en avoir délibéré, **à la majorité (13 pour, 1 abstention (P. DELAITRE), 0 contre),**

**Décide de fixer les tarifs tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous, à compter du 01/11/2020 ;**

**Décide que les recettes correspondantes seront perçues sur le budget communal (pour 2/3) et sur le budget CCAS (pour 1/3).**

Concession columbarium (case contenant 3 urnes)		
Durée	Montant	Complément
5 ans	250 €	A l'issue de la période, le renouvellement est possible par tranche de 5 ans (au tarif en vigueur pour une concession de 5 ans au moment du renouvellement)
10 ans	300 €	
15 ans	400 €	
20 ans	500 €	
Concession cimetière		
Concession cimetière 2 m <sup>2</sup>		
Durée	Montant	Complément
15 ans	150 €	A l'issue de la période, le renouvellement est possible par tranche de 5 ans au tarif de 50€
20 ans	200 €	
Concession cimetière 4 m <sup>2</sup>		
Durée	Montant	Complément
15 ans	300 €	A l'issue de la période, le renouvellement est possible par tranche de 5 ans au tarif de 50€
20 ans	400 €	
Concession cave urne		
Durée	Montant	Complément
15 ans	100 €	A l'issue de la période, le renouvellement est possible par tranche de 5 ans au tarif de 50€
20 ans	150 €	
Autres redevances funéraires		
Objet	Montant	Complément
Caveau provisoire cf. règlement	50€ / semaine	dans la limite de 3 mois maximum
Dispersion des cendres cf. règlement	100 €	plaque prévue pour apposer le nom - marquage à la charge de la famille

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

Le Maire  
**Bernadette COURTY**

